

## En Colombie-Britannique, l'attaque lancée contre les services de soutien est un avertissement pour les autres provinces

---

En 2002, le gouvernement de Colombie-Britannique lançait une attaque tous azimuts contre les travailleuses et travailleurs de soutien du secteur de la santé et contre la négociation collective, afin de paver la voie à la privatisation à grande échelle des soins de santé. Cette attaque s'inscrit dans une campagne beaucoup plus large contre les pauvres et les travailleuses et travailleurs et vise également l'élimination d'autres services publics ou leur vente à des entreprises privées.

Le gouvernement de Colombie-Britannique s'en prend aux plus vulnérables, dont les femmes immigrantes, les pauvres, les étudiantes et étudiants, les personnes âgées, les Autochtones, les personnes issues d'une minorité visible et les personnes ayant un handicap.

### **Des promesses vides**

Aux dernières élections, le premier ministre libéral de Colombie-Britannique, Gordon Campbell, a promis de protéger les soins de santé et de respecter les conventions collectives. Il mentait. Le gouvernement de Colombie-Britannique prépare le plus grand licenciement massif de travailleuses de toute l'histoire de la province par l'élimination d'environ 20 000 emplois en santé, une première étape vers la privatisation de services pour une valeur de 700 millions de dollars. En outre, dans la foulée de ces compressions, 7 500 emplois doivent être supprimés dans le secteur des services cliniques et de soutien. Beaucoup des femmes visées sont des travailleuses issues d'une minorité visible et des immigrantes récentes.

---

Certaines pourraient être réembauchées dans les emplois qui auront été privatisés, mais à des salaires nettement plus faibles. Des décennies de lutte pour l'équité salariale sont réduites à néant. Les collectivités de toute la province seront aussi directement touchées – les répercussions économiques des compressions salariales seulement pourraient atteindre les 150 millions de dollars par année.

### **Les conventions collectives sont déchirées**

En janvier 2002, le gouvernement a imposé une loi connue sous le nom de Loi 29. La Loi 29 prive les travailleuses et travailleurs de droits et de protections durement acquis et se débarrasse de conventions collectives négociées par les membres du Syndicat des employées et employés d'hôpitaux-SCFP.

La Loi 29 a fait perdre aux travailleuses et travailleurs de soutien du secteur de la santé leur sécurité d'emploi et leur protection contre la sous-traitance. Il n'y a ni consultation, ni protection lorsque le travail est vendu au secteur privé. Les dispositions des conventions collectives restreignant les licenciements ont également été éliminées. La Loi 29 a fait disparaître les droits de supplantation et réduit en poussière des gains obtenus après des années de lutte qui ont procuré aux travailleuses et travailleurs des services sociaux communautaires l'équité salariale avec d'autres travailleuses et travailleurs de la santé. La loi interdit aussi aux syndicats et aux travailleuses et travailleurs de poursuivre le gouvernement en dommages et intérêts.

Dans les faits, la loi accorde aux régies de la santé de Colombie-Britannique la totale liberté de sous-traiter et de privatiser le travail de soutien en santé. Certaines n'ont pas perdu de temps. Les travailleuses et travailleurs des services de sécurité, de buanderie, d'alimentation et d'entretien ménager ont tous été frappés de plein fouet.

Plus de 3 000 travailleuses et travailleurs de la santé compétents et chevronnés ont perdu leur emploi. Bien que les compressions les plus importantes aient pris du retard – grâce à la forte résistance du SEH et à une large riposte provinciale – jusqu'à 9 000 membres du SEH devraient être sans emploi d'ici le milieu de 2004 à cause des réductions de services, des fermetures d'établissements et de la sous-traitance.

---

### **La fermeture d'établissements**

Le gouvernement de Colombie-Britannique a livré une attaque sans merci contre les collectivités et leurs établissements de soins de santé et a ciblé 50 établissements jusqu'à maintenant. Quatre hôpitaux ont déjà été fermés et quatre autres doivent l'être sous peu. Six autres établissements ont perdu tellement de services qu'ils n'ont d'hôpital que le nom. Huit hôpitaux ont été rétrogradés, c'est-à-dire qu'ils ont perdu un département important, comme une salle d'urgence, ou la plupart de leurs lits de soins de courte durée. Deux établissements de soins de longue durée ont été fermés et 26 autres attendent de l'être.

### **La promotion de la privatisation**

Dans la foulée de la Loi 29, le gouvernement a adopté un budget qui sabrait les dépenses en soins de santé et autres services pour financer des baisses d'impôts destinées aux riches. En privant les services de financement, la pression exercée sur les employeurs du secteur de la santé pour privatiser s'est accrue – ce qui leur a fourni une excuse bien pratique.

Le gouvernement a poursuivi son attaque contre les services de soutien en santé en faisant activement la promotion des partenariats public-privé (3P) dans tous les domaines de la santé, incluant les hôpitaux. La privatisation des services de soutien est une source de profit majeure dans les projets d'hôpitaux 3P.

La table est mise pour la privatisation des services de soutien grâce à la sous-estimation et à la dévaluation du rôle crucial que jouent les services de soutien dans la guérison. Les penseurs de droite comparent le travail de soutien en santé à du travail d'hôtellerie et laissent entendre que les travailleuses et travailleurs de la santé sont trop payés. Les libéraux soutiennent que le gouvernement n'est pas un « fournisseur » de services comme la buanderie.

Campbell privatise aussi d'autres pans du système de santé. Des centaines de types de chirurgie seront offerts à l'extérieur des hôpitaux par des cliniques à but lucratif. Le gouvernement de la Colombie-Britannique fait également appel à des propositions d'entreprises privées intéressées à gérer le régime d'assurance-maladie public de la province.

---

## **Les ententes de faveur et les tactiques antisyndicales**

Les sociétés multinationales, prenant exemple sur le gouvernement Campbell, organisent leur propre assaut. La dénonciation publique a fait échouer le plan secret de Sodexho pour empêcher les membres du SEH d'être réembauchés, après que leurs postes eurent été convertis en emplois privatisés sous-payés. Sodexho a approché un autre syndicat pour tenter de conclure une entente de faveur, mais celui-ci l'a dénoncée.

Les soupçons de malversation et de collusion abondent. Selon des faits recueillis auprès d'une régie de la santé, Sodexho pourrait avoir reçu le feu vert pour privatiser la gestion des services de buanderie, d'entretien ménager et de nutrition.

Le SEH a déposé des demandes d'accès à l'information pour montrer la faiblesse ou l'inexistence des faits justifiant les projets de privatisation du gouvernement. Ces demandes ont pour but de dévoiler au grand jour les liens étroits qui unissent le gouvernement aux sociétés privées.

## **La riposte**

Les membres du SEH ripostent – dans la rue et devant les tribunaux, grâce à la mobilisation communautaire et à des campagnes – et la pression publique monte.

- Le SEH, avec d'autres syndicats, s'apprête à contester la Loi 29 en invoquant la Charte des droits et libertés et en soutenant que la loi prive les travailleuses et travailleurs de leur droit à l'égalité et à la liberté d'association.
- Des campagnes communautaires ont consolidé les coalitions locales et les luttes locales pour protéger les services publics. Ces campagnes ont aidé entre autres à faire élire des conseillères et conseillers municipaux qui appuient les services publics.
- Le SEH a dénoncé avec succès les graves lacunes et les conséquences dangereuses des projets de privatisation du gouvernement et a miné la capacité du gouvernement de défendre de façon convaincante son programme de privatisation.
- Là où les services ont été privatisés, le SEH a lutté pour syndiquer les travailleuses et travailleurs.